



12 février 2018

## **Copropriété privée « Parc Kallisté » : évacuation des derniers occupants du bâtiment H pour cause de danger grave et imminent Une mise à l'abri a été proposée à chacun d'entre eux**

*Le bâtiment H du parc Kallisté, copropriété privée en grande difficulté située dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille, fait l'objet d'un projet de démolition dans le cadre du programme de rénovation urbaine (ANRU) au regard de l'état de dégradation de son bâti. La démarche d'acquisition amiable des logements de propriétaires privés préconisée par l'ANRU a été engagée. Marseille Habitat est désormais propriétaire de près des trois quarts des logements de cette copropriété.*

En raison des fortes dégradations constatées par un expert judiciaire mandaté par le tribunal administratif dans les parties communes, et des risques importants induits pour les habitants, le Maire de Marseille a pris un arrêté le 25 janvier dernier ordonnant l'évacuation du bâtiment H. Cet arrêté a été notifié à l'ensemble des derniers occupants licites (propriétaires occupants, locataires titulaires d'un bail) et affiché sur site. Tous ont été relogés provisoirement à l'hôtel dans l'attente de l'attribution d'un logement, et le déménagement de leurs effets personnels a été organisé par les services de la mairie.

Parallèlement, le concours de la force publique demandé par la mairie à l'État a été accordé afin de procéder à l'évacuation des personnes qui se seraient maintenues dans les lieux sans droit ni titre et malgré l'arrêté municipal.

L'évacuation est intervenue ce matin. Pour cette opération, deux escadrons de gendarmerie mobile sont venus épauler les policiers de la division Nord de la DDSF.

Cette opération – devenue indispensable compte tenu des risques encourus par les occupants – fait suite à un certain nombre d'actions préparatoires engagées conjointement par l'État, la mairie et Marseille Habitat afin qu'il soit mis un terme effectif et durable aux situations de danger auxquelles les habitants étaient confrontés. Outre le relogement ou la mise à l'abri transitoire des propriétaires et locataires et le déménagement de leurs affaires, la mise en place d'un gardiennage du bâtiment, la mise à disposition de moyens de déménagement le jour de l'évacuation, la détermination des moyens de sécurisation des accès à l'immeuble ont été mis en œuvre, en concertation entre l'ensemble des partenaires.

### **CONTACT PRESSE**

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Par ailleurs, une mise à l'abri dans un gymnase mis à disposition par la ville à proximité a été proposée par l'État aux occupants licites ou illicites encore présents ce jour dans le bâtiment H du parc Kallisté. Acheminés par un bus spécialement affrété de la RTM, ils sont pris en charge par un dispositif que l'État a mis en place mobilisant principalement l'association SARA / LOGISOL et la Croix-Rouge. Outre l'hébergement et la restauration, ces personnes vont bénéficier d'un diagnostic social et administratif afin d'être rapidement orientées vers une solution adaptée à leur situation et à leurs droits.

Depuis la signature du premier plan de sauvegarde en 2009, l'État est engagé aux côtés de la ville de Marseille pour le traitement de cette copropriété afin d'améliorer les conditions de vie et d'habitat au quotidien. Conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention de rénovation signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), les premières opérations ont été lancées en 2012 (acquisitions préalables à la future démolition du bâtiment B, requalification d'équipements sportifs et scolaires...).

Ce soutien a été confirmé par la signature, le 21 décembre 2017, aux côtés de nombreux autres partenaires, du protocole de préfiguration pour le nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU), visant à accélérer et à faire aboutir la transformation profonde du Parc Kallisté, en réponse aux aspirations et aux besoins des habitants.

**Le préfet des Bouches-du-Rhône et le préfet de police des Bouches-du-Rhône saluent les forces de sécurité mobilisées dans le cadre de cette évacuation, qui s'est déroulé sans incidents, les marins-pompiers et l'ensemble des associations et opérateurs investis pour la mise à l'abri et le diagnostic social des populations évacuées ce jour.**

## CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône  
[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)